

09. NOTE EXPLICATIVE

L'ensemble du conseil communal est maintenant complètement installé et peut procéder au vote sur le pacte de majorité qui a été déposé entre les mains de la directrice générale le 18 octobre et a été déclaré recevable.

Ce pacte a été signé par les groupes politiques LdB (Liste du Bourgmestre) et MR 6tem-ic. Il a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage aux valves communales et publié sur le site internet de la commune le jour de son dépôt;

Il propose la composition suivante pour le collège communal :

Monsieur Roger VANDERSTRAETEN, Bourgmestre
Monsieur Didier DELPOMDOR, 1^{er} échevin
Madame Marina KELIDIS, 2^e échevine
Monsieur Claude MONNIEZ, 3^e échevin
Madame Stacy CANGE, 4^e échevine
Monsieur Guillaume HOSLET, 5^e échevin
Monsieur Loïc LAURENT, président pressenti du conseil de l'action sociale

Le pacte est voté à haute voix et adopté à la majorité des membres présents du conseil.